

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 25 novembre 2022, sous la présidence de M. Alain Bazille 2ème Vice-Président, en présence de M. Fabrice Rosay, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la Convention de Réserve Foncière signée le 12 juillet 2007, liant la ville de Déville-Lès-Rouen et l'Etablissement Public Foncier de Normandie, concernant l'opération 900 160 DEVILLE-LES-ROUEN, RUE GEORGES HEBERT
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

## APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

<u>D'autoriser</u> le Directeur Général de l'EPF NORMANDIE, dans le cadre de la vente directe à opérateur du site sis à Déville-Lès-Rouen, 2 à 85 rue Georges Hébert, constitué des parcelles AO 211, 212, 214 et 401 d'une contenance totale de 14 420 m², à :

- Signer un avenant à la Convention de Réserve Foncière du 12 juillet 2007, liant la ville de Déville-Lès-Rouen et l'EPF de Normandie, afin notamment de permettre la vente directe des biens à opérateur,
- Définir, sous réserve de la signature dudit avenant et de son caractère exécutoire, les modalités de la cession avec l'opérateur retenu et signer la promesse de vente, ses éventuels avenants puis l'acte authentique de vente.

Le 2<sup>ème</sup> vice-Président du Conseil d'Administration

de l'E.P.F. Normandie,

Alain BAZILLE

2 9 NOV. 2022

**b** 

Gilles GAL

Le Directeur Général

de l'E.P.F. Normandie,

Délibération approuvée A Rouen, le

L'Adjoint & Préfetétaire Général

pour les Affaires Régionales,

en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT